

Association des Amis pour la restauration de l'église SAINT YVES de Minihy-Tréguier

ARESYM

N° RNA : W223002044
Siège social : Mairie de
Minihy-Tréguier 22220



Association habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à la réduction d'impôt, en application des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

email : amis.saintyves.minihy@gmail.com
web : <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com/>

Chers amis, voici notre 3^{ème} lettre d'information

Août 2017

Site internet de l'association :

La construction de notre site internet est maintenant achevée. Vous pouvez y avoir accès à l'adresse suivante : <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com/>

Vous y trouverez de nombreuses informations sur nos activités et la progression de nos projets. Ce site ne manquera pas de s'étoffer rapidement. Nous accueillerons vos commentaires et propositions avec beaucoup d'attention.



Information sur le fonctionnement de l'association

A la suite des démissions de deux membres du bureau déposées en date du 12 mai 2017 et, après communication de ces démissions en préfecture conformément à la loi, les services préfectoraux nous ont demandé de former un nouveau bureau qui serait composé des membres déjà engagés dans le précédent bureau pour être dans un cadre légal total, à savoir : constitution du bureau dans les mêmes conditions que lors de la création de l'association en juillet 2016 et ceci avant la prochaine assemblée générale.

Ce nouveau bureau a été accepté et enregistré en préfecture. En voici la composition :

- Présidente** : Mme Elizabeth Saliou
- Vice- Président** : Mr Yves Marie Le Cozannet
- Trésorier** : Mr Michel Nicolas
- Secrétaire** : Mme Marie-Yvonne Gallais
- Secrétaire adjointe** : Mme Marie-Claire Giacobi

Assemblée générale

L'assemblée générale constitutive a eu lieu en juillet 2016.

La 1^{ère} assemblée générale aurait donc pu se dérouler en juillet ou août 2017.

L'exercice budgétaire en partie sur deux années civiles nous oblige à re-solliciter les nouveaux adhérents très rapidement. Dans un souci de clarification de fonctionnement pour les adhérents nous avons sollicité les conseils des services de la préfecture. Ceux-ci ont fortement conseillé de placer l'exercice de l'association sur l'année civile. La prochaine assemblée générale sera donc tout à fait légalement convoquée pour la fin

d'année 2017 ou tout début 2018. Puis régulièrement à la même date chaque année. Cela évitera de solliciter deux adhésions rapprochées pour nos derniers adhérents cette année.

Nous vous tiendrons informés de la date de cette assemblée générale très rapidement.

Un point sur les adhésions

A ce jour nous sommes 230 adhérents à l'association des « Amis pour la Restauration de l'Eglise Saint Yves de Minihy-Tréguier ». La progression des adhésions et des dons est constante. La vitalité de l'association s'en trouve renforcée. Les différentes actions menées par l'association et suivies par un large public prouvent également que l'association est maintenant reconnue et favorablement accueillie.

Manifestations

Le 2 avril 2017, à la cathédrale de Tréguier, la chorale l'ACCORD nous a offert un concert de grande qualité avec, entre autre, un très beau Te Deum. De nombreux auditeurs avaient répondu présents et ont pu apprécier la qualité de ce chœur et l'excellente prestation d'Aurélie Marchand, sa soliste.

A la suite de ce concert, nous avons retrouvé les choristes dans le cloître autour de quelques douceurs. Nous avons ainsi pu entendre le plaisir que ceux-ci avaient eu à chanter dans ce lieu.



Les 19, 20 et 21 mai 2017, nous avons profité des fêtes de la St Yves pour faire connaître notre association auprès des nombreux pèlerins très attachés à notre petite église et avons proposé quelques **visites commentées**.

Nous avons également assuré une **présence lors du colloque des avocats** et distribué 180 feuillets d'information sur les objectifs des actions de l'association.

Les 10 et 11 juin 2017, exposition d'instruments médiévaux, concert de veuze et hautbois : une exposition consacrée aux instruments de musique ancienne s'est tenue à la mairie de Minihy. Plusieurs classes de maternelle de Tréguier sont venues entendre les explications de Claude Girard, facteur d'instruments et des musiciens l'accompagnant. Certains enfants sont même revenus accompagnés de leurs parents. Leur attention témoigne de l'intérêt porté à cette présentation.

Les amoureux d'instruments anciens et régionaux ont pu, eux aussi, échanger avec Claude Girard.

Un concert a ensuite eu lieu dans l'église de Minihy devant 180 personnes.



Le 5 août 2017, le **Tro Breiz** a fait une halte à l'église de Minihy. 1500 marcheurs et pèlerins étaient présents et nous avons assuré une présence sur plusieurs points d'information.



Les 2 juillet et 13 août 2017. Compte tenu du vif succès **du repas cochon grillé** de l'an dernier nous avons, cette année encore, reconduit cette manifestation et proposé deux dates. Une le **2 juillet** et une autre le **13 août**. Encore une fois nous avons fait carton plein pour les deux dates et avons dû, de nouveau, refuser de nombreuses inscriptions.



D'autres manifestations auront encore lieu d'ici à la fin de l'année. Dès que les dates seront arrêtées, nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

Un point sur les travaux réalisés et à réaliser pour la restauration de l'église

Remise de l'étude diagnostic

La municipalité de Minihi-Tréguier, maître d'ouvrage avec les Bâtiments de France, a organisé une réunion publique le 3 juillet dernier pour présenter les conclusions de l'étude diagnostic commanditée pour l'édifice. Cette réunion a reçu un très bon accueil de la part des très nombreuses personnes présentes.

L'exposé a permis de mesurer et de comprendre l'ampleur des travaux à réaliser. **A ce jour une première estimation des travaux s'élève à 1,6 million d'euros uniquement pour l'aspect immobilier.**

Nous profitons de cette lettre d'information pour vous présenter les points importants de ce compte rendu.

L'édifice primitif est la chapelle érigée selon la demande de Saint Yves en 1293 sur son domaine de Kermartin. C'est donc bien « l'église Mère » de toutes les églises saint Yves érigées dans le monde entier. La chapelle a subi de très nombreuses modifications architecturales au fil des années. Une première modification sera l'adjonction d'une travée comprenant la partie chœur au XIVe.

- Au XVe, une première tour des cloches est ajoutée à l'édifice.
- Au XIXe, cette tour est démontée. Une travée supplémentaire vient agrandir l'église. Une nouvelle tour des cloches bien plus imposante remplace la précédente.
- L'adjonction de pinacles sur les contreforts et les chéneaux viennent parachever la construction pour nous la transmettre telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est à cette époque qu'une ceinture de béton vient surélever les murs de l'église et englober les pieds de charpente.

Toutes ces modifications successives entraînent d'importants points de faiblesse dans l'unité de l'édifice. De larges fissures apparaissent à ces endroits et entraînent d'autres désordres en cascades. Les pathologies les plus importantes enregistrées à ce jour sont les suivantes. :

- Le dévers de l'édifice vers l'ouest probablement dû au tassement du sous-sol sous le poids du clocher
- Le dévers du pignon de la sacristie vers le sud
- L'écartement des voûtes

Des témoins de surveillance ont été posés. Une étude pressiométrique complète est à prévoir pour s'assurer de la stabilité du sous-sol au droit de la tour des cloches avant d'engager un drainage complet de l'édifice.

Ecartement des voûtes

Cet écartement peut être la conséquence d'une poussée excessive des voûtes barlongues de la nef ou/et d'une poussée de la charpente. En effet, celle-ci présente dans son état actuel deux défauts de conception :

- 1) La charpente est rendue solidaire aux maçonneries par l'encastrement des entrants dans la ceinture de béton rajoutée à l'édifice
- 2) Les tirants, en remplacement des entrants d'origine, sont sources d'une mauvaise transmission des charges.

Travaux à envisager :

Prévoir une démolition de la semelle en béton existante en arase des murs. Le dégagement des pieds de charpente noyés dans le béton. Une maçonnerie de moellon et la démolition de la gouttière existante pour création d'un chéneau en plomb plus large.

A envisager aussi:

Casser et déposer la ceinture de béton rapportée, reposer des pierres de parement, élargir le chéneau, découper et retravailler la charpente pour la repositionner sur la nouvelle sablière. Reconstituer un chéneau plus large et isoler au plomb contre les infiltrations d'eau. Il s'agit là d'un très important et onéreux chantier en perspective.



On note par ailleurs

- De nombreux moellons de fondation à jour et déchaussés en façade Nord, Sud, Est.
- Une forte altération des pierres de glacis de contreforts nécessitant plusieurs échanges de pierres.
- Qu'aucune gouttière n'est reliée au réseau d'eaux pluviales. Toutes se déversent en pied de murs favorisant les remontées d'humidité.
Raccordement de toutes les gouttières au réseau d'eaux pluviales à prévoir. Rehaussement des fondations, remplacement de plusieurs pierres.
- L'étanchéité des chéneaux est inefficace et favorise les descentes d'eau par le haut des murs.
Etanchéité sur toute la longueur des chéneaux à prévoir.
- Absence d'étanchéité des terrasses du clocher, les eaux pluviales s'infiltrent le long de la tour.
Etanchéité des terrasses de clocher à prévoir en plomb.
- De nombreux joints de maçonnerie ont disparu. Présence de lichens et de mousses dans les joints lacunaires. Les joints existants extérieurement, intérieurement et au sol sont en ciment favorisant donc l'accumulation d'humidité dans les murs.
Prévoir le rejointoiement à la chaux et au sable des pierres intérieurement, extérieurement sur tout l'édifice et le pavage intérieur.
- Voûtes intérieures : Desquamation des enduits des voûtes et nombreuses fissures.
Décapage et enduit nouveau à la chaux.
- Réseau électrique : Le réseau électrique est obsolète. Les câbles électriques ne sont pas protégés extérieurement. Le boîtier électrique se trouve sous légout de toit à l'est de la sacristie. La sacristie n'a aucune gouttière.
Réseau électrique entièrement à revoir et sécuriser.
- Système de chauffage : le système existant apportant un différentiel calorifique important en peu de temps favorise la formation d'une importante condensation dans l'édifice.

Remplacement du système de chauffage à envisager.

- **Charpente** : de nombreuses pièces en aubier sont attaquées par les insectes. Plusieurs entrants sont à remplacer ou consolider.

Remplacement de plusieurs pièces de charpente pour remplacer les pièces en aubier. Traitement de la totalité de la charpente.

- **Paratonnerre** : **Le paratonnerre non conforme a été remplacé par la municipalité en mai 2017. (7000€)**
- **Les vitraux** : Tous les vitraux sont à reprendre au niveau des plombs d'assemblages. De nombreuses microfissures apparaissent sur chaque vitrail. Les grilles de protection sont à remplacer pour 6 vitraux sur 7. Deux des vitraux côté nord menacent de s'effondrer partiellement.

Reprise de tous les vitraux à prévoir et en urgence dépose des vitraux 1 et 3 nord.



Les travaux de conservation sur mobilier seront détaillés dans une prochaine lettre d'information et notamment les travaux urgents nécessaires pour la conservation du tableau présentant le testament de saint Yves. Les dossiers de demandes d'inscription et/ou de classement de plusieurs de ces pièces sont en cours.

Travaux réalisés depuis mars 2016

Restauration définitive du triptyque « Saint Yves entre le Riche et le Pauvre »

Dans une lettre d'information précédente nous avons exposé les graves désordres ayant entraîné une restauration en urgence du triptyque en mai 2016. La restauration définitive a été commanditée par la municipalité et la Drac en début avril 2017 et le groupe de statues emblématiques de notre église a pu reprendre sa place au tout début mai. Un traitement fongicide total, un nettoyage des statues vont en assurer à nouveau la conservation pour de longues années. La polychromie des statues a été consolidée, reprise et complétée. Le groupe statuaire a retrouvé tout son éclat et sa place au cœur de l'église.

Comme prévu par nos statuts et annoncé dans notre lettre d'information n°2, l'association a remis un chèque de 1500€ à la municipalité en soutien pour ces travaux.



*Triptyque
avant
restauration*



*Triptyque
après
restauration*

Travaux en cours

La chaire à prêcher

Chaque veille de Pardon de Saint Yves va-t-elle nous réserver une surprise ?

Cette année c'était au tour de la chaire à prêcher de nous solliciter pour des soins d'urgence.

Fragilisées par la corrosion due à l'humidité ambiante, les ferronneries servant de soutien à la chaire menaçaient de se rompre. Il devenait urgent de la déposer pour éviter tout grave accident .

Lors de sa dépose de très importants désordres ont été constatés. La chaire « loge » de très nombreux insectes xylophages. De très nombreuses parties en aubier devront être remplacées. Les ferronneries sont entièrement à reprendre. L'ensemble est actuellement en cours de restauration.

Cette chaire n'est ni inscrite, ni classée. Les aides de l'état ne seront pas accessibles. Le devis de restauration s'élève à 29 000€ totalement à la charge de la municipalité pour l'instant.



Vitraux

La municipalité a voté la prise en charge de la restauration des deux vitraux côté nord. **Ils seront déposés fin septembre et ne reviendront qu'en toute fin d'année après une importante restauration pour une valeur de 28 097€.**

Etude pressiométrique

La municipalité a signé l'ordre de mission pour un **début de travaux le 21 août. Le montant des travaux s'élève à 4 000€.** Les résultats de ces sondages permettront de connaître les priorités de travaux à engager : consolidation des fondations, travaux de drainage de l'ensemble du pourtour de l'édifice.

Conformément à ses statuts l'association viendra prochainement soutenir financièrement l'engagement de la municipalité grâce à vos adhésions, dons, participations aux manifestations. Nous vous en informerons dans la prochaine lettre d'information.

Très cordialement

Les membres du bureau de L'ARESYM



Association des Amis pour la Restauration de l'Église SAINT-YVES de Minihy-Tréguier

Email :

Web : <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com/>

Si vous souhaitez faire un don ou proposer à quelqu'un de soutenir notre action, merci d'adresser la fiche ci-dessous à l'adresse postale de l'Association:

ARESYM : Mairie de Minihy 15 rue du bourg 22220 Minihy Tréguier

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

E-Mail :

Souhaite être membre de l'association pour une cotisation minimale de 10 €

Verse un don de :€ chèque _____ espèces

Souhaite recevoir un reçu fiscal (Conformément à la loi les dons pour cette association sont déductibles des impôts à hauteur de 66%).

Pour la protection et la rénovation du mobilier et de l'immobilier de l'église Saint Yves de Minihiy-Tréguier. (**Chèque libellé à l'ordre de l'ARESYM**T (Association des Amis pour la Restauration de l'Eglise saint Yves de Minihiy-Tréguier)